

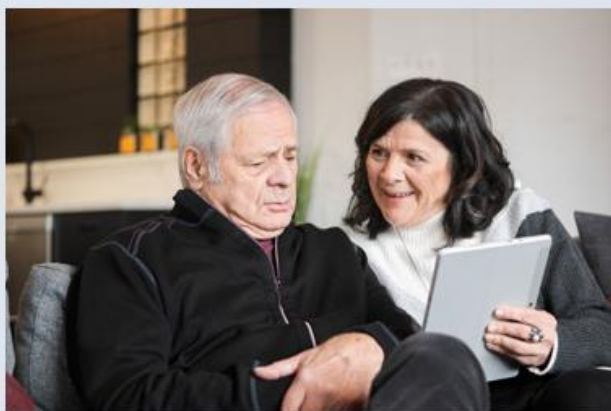
Appel à solutions TIC

(technologies d'information et de communication)

Solutions visant la transition numérique et projets numériques d'envergure

Pour services destinés à **toutes** les personnes proches aidantes

Du 8 décembre 2021 au 6 février 2022



Appuï
proches aidants

Vous êtes là **pour eux**,
nous sommes là **pour vous**.

TABLES DES MATIÈRES

SECTIONS COMMUNES | VOLETS 1 ET 2

1	L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS	4
2	CONTEXTE	5
2.1	Élargissement de sa mission	5
2.2	L'Appui investit pour favoriser le virage numérique	5
2.3	Ententes de partenariats.....	6
3	INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
3.1	Description de l'appel à solutions TIC	7
3.2	Orientations de l'appel à solutions TIC	7
3.3	Vision	8
3.4	Principes directeurs	8
3.5	Clientèle visée par les organisations qui répondront à l'appel à solutions	9
3.6	Objectifs généraux de l'appel à solutions TIC.....	10

VOLET 1 | SOLUTIONS VISANT LA TRANSITION NUMÉRIQUE

4	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX	11
4.1	Organismes admissibles.....	11
4.2	Organismes et travailleurs non admissibles	11
4.3	Répondre à l'appel à solutions TIC 3 options.....	11
4.4	Types de services.....	18
4.5	Distribution de l'enveloppe	18
4.6	Durée des projets	18
4.7	Budget.....	18
5	ÉCHÉANCIER DE L'APPEL – VOLET 1	19

VOLET 2 | PROJETS NUMÉRIQUES D'ENVERGURE

6	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX	20
6.1	Organismes admissibles.....	20
6.2	Projets numériques d'envergure	20
6.3	Répondre à l'appel à solutions (volet 2)	20

6.4	Distribution de l'enveloppe	21
6.5	Gestion de projet	22
6.6	Durée des projets	23
7	ÉCHÉANCIER DE L'APPEL – VOLET 2	23

SECTIONS COMMUNES | VOLETS 1 ET 2

8	PROCESSUS DE SOUMISSION, D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DE PROJETS.....	24
8.2	Lors de la soumission du projet.....	24
8.3	Analyse et sélection des projets	25
9	REDDITION DE COMPTES ET ÉVALUATION.....	26
10	DOCUMENTS REQUIS	26
11	RENCONTRE D'INFORMATION ET ATELIER.....	27
12	BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?.....	28
13	ANNEXES.....	29
13.1	Terminologies	29
13.2	Numana.....	30
13.3	COMMUNAUTIQUE_OPTION A Description des formations	31
13.4	Descriptions de Mylin et de Synerpsy.....	32
13.5	MYELIN SOLUTIONS_Options B et C Temps requis pour les ressources humaines.....	32
13.6	Liste des questions du formulaire de soumission TIC (Volet 1)	33
13.7	Formulaire de soumission de projet (volet 2)	35

1 L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS

Créé en 2009, l'Appui pour les proches aidants contribue à favoriser l'émergence d'une conscience sociale favorable aux personnes proches aidantes (PPA) et à améliorer leur qualité de vie. Pour ce faire, l'Appui soutient la mobilisation des acteurs concernés par la proche aidance partout au Québec et appuie le développement d'initiatives régionales pour faciliter le quotidien des personnes proches aidantes.

Le mandat principal de l'Appui consiste ainsi à soutenir le déploiement de services de répit, de soutien psychosocial, de formation et de partage de connaissances. Cela se traduit notamment par le financement des organismes présents dans les milieux, et ce, à l'échelle du Québec.

L'Appui offre également [Info-aidant](#), un service professionnel d'écoute, d'information et de références, qui s'adresse aux PPA et à leur entourage, aux intervenants et aux professionnels de la santé. Il s'agit d'un service gratuit et accessible partout au Québec. Le [répertoire des ressources](#), ainsi que le site Web appui.org constituent aussi des informations concrètes offertes par l'Appui.

L'Appui propose en outre un programme de formations pour les intervenantes et intervenants des organismes, participant activement à l'amélioration continue de la qualité des services offerts. Et, depuis janvier 2021, il offre deux programmes de formation et de soutien en ligne destinés aux personnes proches aidantes.

L'Appui pour toutes les personnes proches aidantes

Pendant 10 ans, partout au Québec, l'Appui pour les proches aidants d'aînés a accompagné des centaines d'organismes et soutenu leurs projets s'adressant aux personnes proches aidantes de personnes aînées.

Dès la crise pandémique de 2020, l'Appui pour les proches aidants a élargi sa mission en ouvrant Info-aidant à toutes les personnes proches aidantes et s'apprête, dès cet appel à solutions, à élargir son action de financement aux organismes qui proposent des services à toutes les personnes proches aidantes, sans égard à l'âge ou la condition de la personne aidée.

L'Appui pérennisé

L'Appui pour les proches aidants est un organisme à but non lucratif financé par le gouvernement du Québec. L'Appui est identifié comme l'un des principaux acteurs de la proche aidance dans la [Politique nationale pour les personnes proches aidantes – Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement](#) et dans le [Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir](#).

L'organisme mise sur un ancrage régional fort, assuré par les conseillères et les conseillers en développement présents dans toutes les régions du Québec. Ces derniers ont notamment pour rôle de soutenir la mobilisation et la concertation régionale, d'œuvrer à la promotion et à l'amélioration

continue des services et à renforcer la complémentarité avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

L'Appui dans la continuité

L'Appui grandit, l'Appui évolue... ses objectifs restent les mêmes.

- Rendre visibles les personnes proches aidantes;
- Valoriser et reconnaître leur apport essentiel;
- Promouvoir la bienveillance envers elles;
- Œuvrer à préserver leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie;
- Accompagner les personnes proches aidantes dans le respect de leur volonté et de leurs capacités;
- Appuyer la mise en place de services de soutien adaptés à leurs besoins.

2 CONTEXTE

L'Appui se consacre à l'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes, quel que soit leur sexe ou genre, où que ce soit au Québec et désormais, avec l'élargissement de sa mission, quel que soit l'âge de la personne aidée.

2.1 ÉLARGISSEMENT DE SA MISSION

Jusqu'à présent dédié aux personnes proches aidantes de personnes âgées (PPA), l'Appui élargit son champ d'intervention à partir de novembre 2021 et s'ouvre désormais à **tous les aidants et aidantes**, qu'ils et elles aident une personne vivant avec une perte d'autonomie liée au vieillissement, un trouble neurocognitif majeur (ex. : maladie d'Alzheimer), une maladie neurodégénérative (ex. : maladie de Parkinson), un cancer, une déficience physique ou intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un trouble de santé mentale, aux prises avec un problème de dépendance, en situation d'itinérance ou encore en situation de soins palliatifs ou de fin de vie, l'Appui est là!

2.2 L'APPUI INVESTIT POUR FAVORISER LE VIRAGE NUMÉRIQUE

La pandémie de la Covid-19 a mis encore plus en lumière le rôle majeur qu'occupe les personnes proches aidantes dans notre société et aussi, à quel point il est crucial de poursuivre les efforts pour mettre en place des mesures de soutien pour celles-ci. Les personnes proches aidantes ont d'ailleurs vécu très difficilement la pandémie et cette situation perdure. En effet, plusieurs étaient déjà épuisées physiquement ainsi que psychologiquement, et les impacts de la Covid-19 ont amplifié cet état. La crise sanitaire a également eu des répercussions financières pour les aidants et les aidantes, elle a aussi limité leur capacité à prendre soin de leur propre santé, à assumer leurs autres responsabilités sociales, familiales et professionnelles et à prendre du temps pour vaquer à des occupations visant leur pleine réalisation.

Les organismes présents partout au Québec pour les soutenir ont aussi vécu leur part de conséquences et d'apprentissages. Beaucoup d'organisations ont fait l'expérience, depuis le début de cette pandémie, **de l'importance et des défis de la maîtrise du numérique et de l'agilité pour maintenir leur(s) activité(s) à distance ou adapter celles-ci**, en tenant compte des mesures de distanciation physique.

De plus, résultante prévisible, **le contexte actuel a accéléré la transition numérique, et ce, dans tous les domaines de nos vies**, allant des loisirs en passant par l'accès aux services essentiels. De ce fait, il importe d'entreprendre des initiatives pour contrer la **fracture numérique**.

D'ailleurs, **l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est une avenue très prometteuse** pour soutenir et accompagner les personnes proches aidantes (PPA) au regard de leurs besoins d'information, de formation et de soutien en complément ou devant l'absence d'autres types de services existants en mode présentiel.

En effet, les TIC ont pour avantages de :

- Faciliter l'accessibilité à certains services notamment à l'extérieur des grands centres urbains lorsque les distances sont importantes à parcourir jusqu'à un point de service (enjeu de desserte territoriale).
- Elles s'avèrent une option pertinente pour les PPA ayant, par exemple, un horaire peu flexible ou des enjeux de transport.
- Elles permettent aux organisations dans un contexte de crise, de pandémie ou d'urgence socio-sanitaire de maintenir une offre de services relativement stable et d'assurer la poursuite rapide du lien entre elles et les PPA.
- Elles permettent une agilité et une adaptabilité au regard de la conciliation travail-proche aidance.
- Elles facilitent la rencontre des générations de PPA plus jeunes.
- Elles favorisent aussi le maintien du contact humain, fort apprécié des PPA, lorsque des modalités synchrones sont disponibles.

En somme, les TIC ont le potentiel d'offrir aux organismes la possibilité de fournir des services qui répondent à des besoins variés, ainsi qu'à une pluralité de profils de PPA, dans des contextes à la fois « réguliers » et « extraordinaires ».

2.3 ENTENTES DE PARTENARIATS

Grâce à une entente de partenariat avec le **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, l'Appui s'est vu confier le mandat de développer un appel à solutions TIC (**technologie d'information et de communication**), afin d'accompagner des organismes qui souhaitent prendre le virage numérique ou consolider leur démarche de transformation dans le but de mieux soutenir les personnes proches aidantes. Cette entente est l'objet de la mesure 11 du [Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir](#) (page 22).

Dans le cadre de ce mandat, l'Appui a noué un partenariat avec **Numana** (annexe 13.2), un organisme à but non lucratif, avec lequel ce rapprochement a pour objectif de créer des liens forts entre l'industrie

des technologies et les organismes engagés dans le soutien aux PPA. Numana joue un rôle stratégique d'accompagnement et de conseil auprès de l'Appui dans le développement de l'appel à solutions TIC. Ensemble, ils ont fait la sélection de fournisseurs de services de transformation numérique (volet 1), afin d'accompagner les OBNL et les entreprises d'économie sociale dans cette transition. Ce partenariat florissant sera également mis à profit lors de la planification et la mise en œuvre des projets d'envergure (volet 2).

3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1 DESCRIPTION DE L'APPEL À SOLUTIONS TIC

Volet 1 : Solutions visant la transition numérique

Le **premier volet** de l'appel est dédié à financer des solutions numériques permettant aux entreprises d'économie sociale et OBNL locaux et régionaux œuvrant auprès de PPA de transposer du soutien habituellement offert en mode présentiel vers une modalité en ligne.

Volet 2 : Projets numériques d'envergure

Le **second volet** de l'appel cible quant à lui le financement de solutions permettant à des fédérations, regroupements, collectifs ou réseaux d'OBNL ou d'économie sociale, dont les membres interviennent auprès de PPA, de développer, mettre à l'essai et évaluer des programmes de formation et services psychosociaux en ligne de large portée.

3.2 ORIENTATIONS DE L'APPEL À SOLUTIONS TIC

L'appel à solutions TIC repose sur diverses orientations présent suite à l'analyse de résultats d'un sondage réalisé au sein de l'écosystème de la proche aidance, ainsi que de plusieurs entrevues tenues auprès d'organismes et de regroupements nationaux intervenant en proche aidance et d'acteurs clés de l'écosystème technologique. De ces démarches consultatives ont émergé **les fondements principaux et essentiels à la réussite d'une transition numérique** :

- Soutenir les organisations dans le choix de la technologie à utiliser et d'offrir du soutien dans l'adaptation des modalités de l'offre de services;
- Accompagner les organisations au niveau technique, c'est-à-dire de faciliter l'installation de la solution TIC et l'appropriation technique de celle-ci par pour les utilisateurs (OBNL et PPA);
- Offrir de la formation aux organisations, ainsi qu'aux PPA, afin de contribuer au développement de leurs compétences numériques et approfondir progressivement leurs connaissances aux outils (solutions TIC).

Les personnes sont au cœur d'une transformation numérique réussie, bien avant la technologie. C'est pourquoi l'appel à solutions TIC place les organisations et les PPA au centre de celui-ci.

L'Appui précise qu'il est primordial de tenir compte des personnes proches aidantes qui, par choix ou en raison de contraintes, souhaitent ou préfèrent utiliser des modes traditionnels, comme le téléphone ou encore les services offerts en mode présentiel. Les solutions TIC proposées considèrent donc la réalité de ces gens et proposent un accompagnement dans l'intégration de nouvelles compétences numériques.

3.3 VISION

L'Appui vise à déployer un **appel à solutions porteur pour les PPA**, c'est-à-dire que celui-ci contribue à améliorer leur qualité de vie et à faciliter leur quotidien en veillant notamment à ce qu'elles tirent pleinement profit des ressources mises à leur disposition.

Il est également souhaité que cet appel à solutions **participe concrètement à la mise en place d'initiatives qui soutiennent l'optimisation des services déjà offerts, encouragent l'innovation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances.**

Pour ces raisons, il est convenu de financer des projets dits **structurants**.

Ce qualificatif sous-entend, entre autres, que :

- Les projets sont fondés sur la réponse d'un ou plusieurs besoin(s) exprimé(s) par le milieu;
- Ceux-ci reposent sur la concertation, ainsi que la collaboration des acteurs du milieu;
- Ces projets génèrent la création de partenariats.

Ces éléments permettent d'instaurer des assises solides et pérennes pour la mise en œuvre de projets. Conséquemment, ceux-ci ont le potentiel d'avoir un réel impact positif pour les PPA.

En somme, l'Appui a pour vision d'agir à titre de **partenaire et de catalyseur** à la transformation numérique auprès des organisations qui soutiennent les PPA :

- en réunissant les bons acteurs;
- en offrant des leviers financiers pour y accéder;
- en contribuant au transfert de connaissances et à l'accompagnement;
- en assurant une gestion flexible et de proximité dans le développement de ces nouvelles façons de faire.

3.4 PRINCIPES DIRECTEURS

Principe 1 : Soutenir la cocréation

L'appel à solutions TIC intègre la **cocréation** dans le processus de l'ensemble de ces actions, et ce, du développement de l'appel en soi, jusqu'au suivi et à l'évaluation des initiatives financées. Pourquoi? Parce que la cocréation permet d'utiliser une approche personnalisée, et donc, de prendre en compte les particularités de tous et chacun.

La cocréation permet également de faire rayonner **l'intelligence collective** et de favoriser l'émergence de projets porteurs. Ensemble, il est beaucoup plus efficace de trouver des solutions et d'assurer une gestion de changement, que de travailler le tout isolément.

Principe 2 : Faciliter la collaboration grâce au maillage des parties prenantes

Conjuguer divers milieux reste un défi, c'est pourquoi l'Appui occupe un rôle de facilitateur pour offrir le soutien requis aux diverses parties prenantes et ainsi contribuer à leur maillage.

La stratégie : Mettre en relation les bons experts, avec la bonne technologie, ainsi que la bonne organisation!

De cette façon, il est possible de favoriser l'appropriation des connaissances et des divers savoir-faire des acteurs impliqués, tels que¹;

- le milieu de la recherche;
- les entreprises fournisseur de services de transformation numérique (secteur privé);
- les experts en andragogie;
- les experts en techno pédagogie.

Principe 3 : Favoriser la mise en place d'un terreau fertile

La philosophie de gestion derrière l'appel est de mettre en place un **terreau fertile à la création de nouvelles façons de faire**, c'est en laissant cet espace aux organismes que des initiatives peuvent émerger. C'est ainsi que l'on peut également moduler les services de transformation numérique, afin de répondre aux différents besoins identifiés par chacun des organismes.

Principe 4 : Encourager la flexibilité

L'appel repose sur un mode de gestion qui encourage la **flexibilité**, en d'autres mots, il privilégie une **approche de gestion itérative** de projet. Cela signifie qu'il sera possible pour les organisations lors du développement et de la mise en œuvre de celui-ci, **d'agir de manière progressive et adaptative**.

3.5 CLIENTÈLE VISÉE PAR LES ORGANISATIONS QUI RÉPONDENT À L'APPEL À SOLUTIONS

Cet appel consolide l'élargissement de la mission de l'Appui à **toutes les personnes proches aidantes**, quels que soient la situation et l'âge de la personne aidée.

Définition | « Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révoquant, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée, le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie².

¹ Important : les parties prenantes varient en fonction du volet de l'appel.

² QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2021) *Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement* / POLITIQUE NATIONALE POUR LES PERSONNES PROCHE [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-835-01W.pdf> p.25. (page consultée le 22-09-2021)

3.6 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'APPEL À SOLUTIONS TIC



**CONNECTER LES
PPA SUR UNE
NOUVELLE OFFRE DE
SERVICES**



**RECHERCHER ET
ÉVALUER DANS
L'ACTION**



**SOUTENIR LA
TRANSITION
NUMÉRIQUE**



**TRANSFÉRER ET
PARTAGER LA
CONNAISSANCE**



**DÉVELOPPER DE
NOUVEAUX
SERVICES À LARGE
PORTÉE**



**OFFRIR DES
SERVICES DE
SOUTIEN
PSYCHOSOCIAL**

- Augmenter la maîtrise du numérique;
- Faciliter l'intégration d'une solution TIC et favoriser l'appropriation de celle-ci par les utilisateurs;
- Maximiser les services offerts par les organismes;
- Outiller les organismes pour qu'elles utilisent la solution TIC en concordance avec leurs actions et visées souhaitées;
- Développer davantage la culture numérique au sein des OBNL et entreprises d'économie sociale;
- Faire ressortir le grand potentiel des solutions TIC, dans le développement des offres de service.

4 PARAMÈTRES GÉNÉRAUX

4.1 ORGANISMES ADMISSIBLES

TYPE D'ORGANISME	PRÉCISION
Tous les organismes ou coopératives sans but lucratif incorporés dont la mission, les services ou une partie de ceux-ci sont destinés aux personnes proches aidantes.	Tous les organismes, à portée locale et régionale, ayant ou non des projets actuellement financés par l'Appui peuvent soumettre une demande de financement.

4.2 ORGANISMES ET TRAVAILLEURS NON ADMISSIBLES

TYPES D'ORGANISMES	PRÉCISIONS ET EXPLICATIONS
Entreprise privée, travailleur autonome et professionnel	La stratégie de développement de l'Appui est de soutenir le développement des services offerts par les acteurs communautaires et de l'économie sociale
Organisme fiduciaire	La signature de protocole d'entente avec un organisme fiduciaire n'est pas permise. L'organisme qui soumet un projet dans le cadre de cet appel à solutions doit être obligatoirement le prestataire de services aux PPA.

4.3 RÉPONDRE À L'APPEL À SOLUTIONS TIC | 3 OPTIONS

L'Appui et son partenaire, Numana, ont effectué une recherche au sein de l'écosystème technologique, afin d'identifier des **entreprises fournisseuses de services de transformation numérique**. Un **appel d'offres** réalisé en novembre dernier a permis de sélectionner : **3 options de solutions TIC** pour les OBNL et les entreprises d'économie sociale.

Pour répondre à l'appel à solutions, l'organisme admissible doit choisir l'une des options proposées en fonction notamment de l'adéquation entre celle-ci, ses besoins et ses capacités organisationnelles.

OPTION A : Mieux communiquer à l'ère du numérique pour les PPA

Cette option est à privilégier **pour les personnes qui visent à optimiser leur maîtrise du numérique**. Leurs objectifs sont d'assurer **la transformation numérique** de leurs services et d'encourager l'inclusion numérique. Cette option permet, au besoin, de développer les compétences et connaissances numériques de base, et ce, jusqu'à l'aisance dans leur utilisation des TIC.

FOURNISSEUR DE SERVICE

COMMUNAUTIQUE

Mission

Entreprise d'économie sociale, [Communautaire](#) a pour mission de soutenir la participation citoyenne en favorisant la maîtrise de l'information, l'appropriation des technologies de l'information et des communications et la contribution à leur développement. Communautaire œuvre à la démocratisation de l'accès aux technologies dans une perspective de développement économique, culturel et social.

Équipe

- Maxime Depasse, chargé de programme, suivi budgétaire et rencontre de démarrage
- Claude Gillet, chargé de projet, rencontre de démarrage et mobilisation de l'équipe de formation
- Benjamin Bousquet-Lemieux, conseiller pédagogique et formateur, formation de base et Zoom, développement des guides, soutien technique
- Adrien Crépeau, formateur, formation de base et Zoom, soutien technique
- Sarah Carnus, designer de contenu, formation Canva, soutien technique

SOLUTION TIC

Faciliter la mise en œuvre de solutions numériques existantes;

- **Zoom** : service de conférence à distance qui combine la vidéoconférence, les réunions en ligne, le clavardage et la collaboration mobile
- **Canva** : outil de conception graphique, qui permet aux utilisateurs de créer des visuels pour les activités

Advenant un usage existant et souhaité par un OBNL de plateformes telles que **Microsoft Teams, Google Meet, Jitsi**, l'accompagnement et formation, pour optimiser l'utilisation, est possible.

INFRASTRUCTURES technologiques minimales requises

- Il n'y a aucun prérequis en termes de compétences numériques, mais il est essentiel d'avoir un désir d'apprendre
- Un ordinateur, une tablette, ou un téléphone intelligent* ayant une connexion internet haute vitesse
- Caméra et micro, intégrés ou connectés

TEMPS REQUIS pour les ressources humaines de l'organisation³

Répartition sur 5 semaines :

- Préparation : 6 heures
- Participation au processus et à la formation : 52 heures

³ * À titre indicatif seulement, sera validé suite à la rencontre de prédémarrage

MÉTHODOLOGIE	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre de prédémarrage entre l'organisation sélectionnée suite à l'analyse de la réponse à l'appel à solutions et Communauté afin de valider les besoins, les prérequis, ainsi que de convenir de la solution 2. Signature du protocole d'entente entre l'Appui et l'organisation 3. Formation aux compétences numériques de base (si requis) 4. Formation à la plateforme Zoom 5. Formation à la plateforme Canva 6. Rétroaction avec l'organisme 	
FORMATION	
<p>Formations offertes aux gestionnaires, intervenants et PPA (annexe 13.3):</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Compétences numériques de base ● Appropriation de Zoom et optimisation de son utilisation ● Appropriation de Canva et optimisation de son utilisation <p><u>Plan de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Savoir partager un écran à distance ● Savoir mettre en place un appel de vidéoconférence ● Utiliser les outils de partage et de collaboration en ligne ● Organiser des rencontres virtuelles ● Créer et éditer des visuels de communication 	
ACCOMPAGNEMENT	
<p>Une banque de 15 à 30 heures est offerte aux organismes pour de l'accompagnement⁴, à utiliser de façon flexible sur une période d'un an:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au niveau technique; ● Soutien à l'implantation; ● Au développement des compétences, etc. <p>Documentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour poursuivre l'apprentissage remise à l'issue de chaque formation ● Guides d'accompagnement à l'usage des : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes ○ Personnes proches aidantes 	
BUDGET ⁵	
<ul style="list-style-type: none"> ● 10 250\$ (taxes incluses) * Protocole d'entente entre l'Appui et le fournisseur de service ● Licences * L'organisme doit financer lui-même cette dépense, ainsi que planifier celle-ci afin de poursuivre son ou ses services 	
<p>ZOOM</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Version payante : 20\$CAD /mois/licence permettant jusqu'à 100 participants ou 27\$CAD/mois/licence permettant jusqu'à 300 participants 	<p>CANVA</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Version avancée gratuite pour les OBNL détenant un numéro de charité, pour 5 personnes ● Version payante de 16,99\$/mois pour 5 membres + 6\$ par mois par membre supplémentaire

⁴ Selon la validation des besoins, des prérequis et solutions retenues

⁵ * **À titre indicatif seulement**, le budget sera confirmé lors de la rencontre de prédémarrage

OPTION B : Optimisation de l'utilisation des TIC et perfectionnement des services offerts

Cette option est à privilégier **pour les personnes qui maîtrisent les bases de l'informatique** (ex.; recherche web, courriels, utilisation minimale de ZOOM) et que celles-ci visent à **mettre à niveau leurs connaissances**, ainsi qu'à **perfectionner leurs services actuellement offerts en modalités numériques**. Ce perfectionnement repose soit; sur l'optimisation de l'usage des outils déjà utilisés par l'organisation ou en intégrant de nouveaux outils répondant mieux aux besoins de cette dernière, ainsi que ceux des PPA qui ont recours aux services.

FOURNISSEUR DE SERVICE

MYELIN SOLUTIONS


Mission

Entreprise à mission sociale fondée au Québec par des experts de l'information, du transfert de connaissances, et de la sécurité de l'information. Elle se spécialise dans l'utilisation des nouvelles technologies en transfert de connaissances dans le domaine psychosocial.

Équipe

- Marc-Olivier Schüle, président de Myelin Solutions, doctorant en psychoéducation spécialisé en transfert de connaissances
- Marise Bonenfant, spécialiste en science de l'information
- François Menet, spécialiste en science des données et en sécurité informatique

SOLUTION TIC

- Outils de visioconférence: Permettant de favoriser l'information et la formation
- Supports visuels: Afin de s'assurer d'une communication cohérente et optimale
- Un des deux produits en fonction des besoins et capacités organisationnelles :
 1. **Mylin:** Plateforme de partage d'outils et de collecte d'informations, permettant une rétroaction (pont entre la science, la pratique et les expériences personnelles (annexe 13.4).

 2. **Synerpsy:** Outil de suivi afin de favoriser le soutien psychosocial des proches aidants (annexe 13.4).

INFRASTRUCTURES technologiques minimales requises

Chaque personne nécessitant un contact à distance doit posséder les infrastructures suivantes:

- Une adresse courriel
- Un ordinateur, une tablette, ou un téléphone intelligent* ayant une connexion internet haute vitesse
 - Pour l'ordinateur: un système d'exploitation, Windows 7, 8, 10, Linux ou MacOS sont requis
 - Pour un téléphone, Android 4.3 ou plus ou iOS13 ou plus sont requis.
(si vous ne savez pas, cliquez sur le lien suivant:
<https://www.whatismybrowser.com/detect/what-operating-system-do-i-have>)
 - Caméra et micro, intégrés ou connectés

TEMPS REQUIS pour les ressources humaines de l'organisation ⁶	
Porteur de projet <ul style="list-style-type: none"> • Temps minimal : 24 heures • Temps optimal : 37 heures 	Autres participants (à la discrétion de l'organisme) <ul style="list-style-type: none"> • Temps minimal : 9 heures • Temps maximal : 19 heures •
MÉTHODOLOGIE	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre de prédémarrage entre l'organisation sélectionnée suite à l'analyse de la réponse à l'appel à solutions, l'Appui et Myelin Solutions, afin de valider les besoins, les prérequis, ainsi que de convenir de la solution 2. Signature du protocole d'entente entre l'Appui et l'organisation 3. Mise en application de la solution 4. Formation 5. Accompagnement 6. Évaluation (continue et finale) 	
FORMATION	
Formations centrées sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les outils • Utilisation éthique (et légale) des nouvelles technologies • La cybersécurité 	
ACCOMPAGNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement individuel • Suivi mensuel d'équipe • Documents personnalisés • Vidéos personnalisés 	
BUDGET ⁷	
<ul style="list-style-type: none"> • 30 585\$ (inclus taxes) * Protocole d'entente entre l'Appui et le fournisseur de service • 25\$ par mois de maintien * L'organisme doit financer lui-même cette dépense, ainsi que planifier celle-ci afin de poursuivre son ou ses services 	

⁶ À titre indicatif seulement, sera validé suite à la rencontre de prédémarrage (Annexe 13.5)

⁷ À titre indicatif seulement, sera validé lors de la rencontre de prédémarrage

OPTION C : Organisation offrant déjà des services numériques mais souhaitant garantir l'optimisation et l'amélioration continue de ceux-ci

Cette option est à privilégier **pour les personnes qui ont déjà atteint un certain stade de maturité numérique, souhaitant gravir une étape de plus**. L'un des objectifs est de compléter vos services actuels à l'aide d'outils spécifiquement développé pour le domaine psychosocial, permettant, entres autres, de garantir des suivis personnalisés ou bien, de sensibiliser de façon plus efficace. Cette option permet de mettre en place une collecte de données assurant la connaissance, en temps réel, l'efficacité de vos services, afin d'initier une démarche d'amélioration continue.

FOURNISSEUR DE SERVICE

MYELIN SOLUTIONS

Mission

Entreprise à mission sociale fondée au Québec par des experts de l'information, du transfert de connaissances, et de la sécurité de l'information. Elle se spécialise dans l'utilisation des nouvelles technologies en transfert de connaissances dans le domaine psychosocial.

Équipe

- Marc-Olivier Schüle, président de Myelin Solutions, doctorant en psychoéducation spécialisé en transfert de connaissances
- Marise Bonenfant, spécialiste en science de l'information
- François Menet, spécialiste en science des données et en sécurité informatique

SOLUTION TIC

- Outils de visioconférence: Permettant de favoriser l'information et la formation
 - Supports visuels: Afin de s'assurer d'une communication cohérente et optimale
 - **Mylin**: Plateforme de partage d'outils et de collecte d'informations, permettant une rétroaction (pont entre la science, la pratique et les expériences personnelles (annexe 13.4)
- ET**
- **Synerpsy**: Outil de suivi afin de favoriser le soutien psychosocial des proches aidants (annexe 13.4)

INFRASTRUCTURES technologiques minimales requises

Chaque personne nécessitant un contact à distance doit posséder les infrastructures suivantes:

- Une adresse courriel
- Un ordinateur, une tablette, ou un téléphone intelligent* ayant une connexion internet haute vitesse
 - Pour l'ordinateur: un système d'exploitation, Windows 7, 8, 10, Linux ou MacOS sont requis
 - Pour un téléphone, Android 4.3 ou plus ou iOS13 ou plus sont requis.
(si vous ne savez pas, cliquez sur le lien suivant: <https://www.whatismybrowser.com/detect/what-operating-system-do-i-have>)
- Caméra et micro, intégrés ou connectés

TEMPS REQUIS pour les ressources humaines de l'organisation⁸

Porteur de projet

- Temps minimal : 24 heures
- Temps optimal : 37 heures

Autres participants (à la discrétion de l'organisme)

- Temps minimal : 9 heures
- Temps maximal : 19 heures

⁸ À titre indicatif seulement, sera validé suite à la rencontre de pré-démarrage (annexe 13.5)

MÉTHODOLOGIE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre de prédémarrage entre l'organisation sélectionnée suite à l'analyse de la réponse à l'appel à solutions ET Myelin Solutions, afin de valider les besoins, les prérequis, ainsi que de convenir de la solution 2. Signature du protocole d'entente entre l'Appui et l'organisation 3. Mise en application de la solution 4. Formation 5. Accompagnement 6. Évaluation (continue et finale)
FORMATION
Formations centrées sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les outils • Utilisation éthique (et légale) des nouvelles technologies • La cybersécurité
ACCOMPAGNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement individuel • Suivi mensuel d'équipe • Documents personnalisés • Vidéos personnalisés
BUDGET ⁹
<ul style="list-style-type: none"> • 33 000\$ (inclus taxes) * Protocole d'entente entre l'Appui et le fournisseur de service • 25\$ par mois de maintien * L'organisme doit financer lui-même cette dépense, ainsi que planifier celle-ci afin de poursuivre son ou ses services

⁹ À titre indicatif seulement, sera validé lors de la rencontre de prédémarrage

4.4 TYPES DE SERVICES

Cet appel à solutions ne vise pas la création de contenus. Il vise à outiller les organisations dans la transition d'une offre de services existante en présentiel vers une solution numérique. En d'autres mots, il vise le contenant : la solution TIC est le véhicule d'échange entre les organismes et les personnes proches aidantes pour assurer une nouvelle façon de déployer une offre de services en **soutien psychosocial, en formation et en transfert de connaissances.**

4.5 DISTRIBUTION DE L'ENVELOPPE

L'enveloppe budgétaire autorisée pour l'ensemble des projets retenus est de 375 000\$. Selon les options choisies par les OBNL et les entreprises d'économie sociale sélectionnées suite à l'analyse des réponses à l'appel à solutions, l'Appui vise à soutenir financièrement dans leur transition numérique entre 10 et 30 organisations.

4.6 DURÉE DES PROJETS

La durée peut s'échelonner sur une période maximale de 12 mois (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023).

4.7 BUDGET

4.7.1 POSTES BUDGÉTAIRES

L'onglet budget, au formulaire de soumission de projet, sera uniquement complété une fois la rencontre de prédémarrage réalisée. L'Appui aura la responsabilité d'ajouter au formulaire les informations relatives au budget confirmé suite à cette rencontre.

Important : Les montants indiqués aux tableaux ci-haut sont présentés à titre indicatif seulement.

Explications :

Une rencontre de prédémarrage doit avoir lieu entre l'organisation sélectionnée suite à l'analyse des réponses à l'appel à solutions, l'Appui et le fournisseur de services de transformation numérique choisi. Cette rencontre a pour but de valider l'adéquation entre l'option choisie par l'organisme et les prérequis nécessaires à sa réalisation. De plus, cette rencontre permettra aux partenaires d'apprendre à se connaître davantage et surtout de convenir des bons éléments à mettre en place pour la bonne organisation!

Une fois cette étape réalisée, l'Appui conclura deux ententes :

1. L'entente avec le fournisseur de services de transformation numérique qui fait état des besoins et des services qui seront rendus à l'organisme retenu;
2. L'entente de projet avec l'organisme retenu qui stipule bien chacune des modalités convenues avec le fournisseur de services de transformation numérique retenu.

Il importe de spécifier que les sommes octroyées sont majoritairement dédiées à la solution TIC retenue, et donc, seront gérées directement entre le fournisseur de services et l'Appui par souci d'efficacité et de gestion contractuelle. L'argent ne transitera pas par l'organisation retenue.

Suite à la rencontre de prédémarrage et avant la rédaction de l'entente entre l'Appui et l'organisation sélectionnée, celle-ci devra fournir à l'Appui le taux horaire de la ou les ressources affectées aux activités liées au projet ainsi que le montant de charges sociales afférent. Essentiellement, ce sera la seule transaction financière entre l'organisme sélectionné et l'Appui et le tout se fera en un seul versement en début de réalisation de projet.

4.7.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Le financement octroyé ne couvre pas l'achat d'équipements (ex.: ordinateur, tablette), ni l'optimisation des infrastructures technologiques de l'organisation. L'organisme doit également financer lui-même les dépenses liées aux frais mensuels des licences et/ou frais de maintien, entretien.

Il est de la responsabilité de l'organisme dépositaire de prendre connaissance du descriptif de la solution qu'il choisit, ainsi être bien informé des dispositions minimales requises pour initier leur projet de transformation numérique.

4.7.3 AUTRES COLLABORATEURS FINANCIERS

L'organisme peut, s'il le désire, combiner les sommes octroyées dans le cadre de cet appel avec d'autres sources de financement disponibles ex. : pour acheter du matériel informatique, payer les frais d'internet, etc. L'organisme dépositaire qui souhaite dans un tel cas s'adjoindre d'autres collaborateurs financiers devront le présenter clairement dans le formulaire de dépôt de projet.

5 ÉCHÉANCIER DE L'APPEL – VOLET 1

- Ouverture de l'appel à solutions : mercredi **8 décembre 2021**
- Ouverture de la plateforme de dépôt de projets : **lundi 10 janvier 2022**
- Clôture de l'appel à solutions et fermeture de la plateforme de dépôt de projets : **dimanche 6 février 2022**
- Confirmation de la sélection des projets : **début mars 2022**
- Signature des protocoles d'entente : **mars 2022**
- Versement du 1^{er} décaissement : **avril 2022**

6 PARAMÈTRES GÉNÉRAUX

6.1 ORGANISMES ADMISSIBLES

TYPE D'ORGANISME

FÉDÉRATIONS, REGROUPEMENTS, COLLECTIFS OU RÉSEAUX D'OBNL OU D'ÉCONOMIE SOCIALE DONT LES MEMBRES INTERVIENNENT AUPRÈS DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

6.2 PROJETS NUMÉRIQUES D'ENVERGURE

Le volet 2 de l'appel a pour finalité de financer des projets numériques dits d'envergure, car ces derniers reposent purement sur **du développement**, c'est-à-dire que les organisations mettront sur pied, suite à l'identification de leurs besoins et ceux des PPA, un programme de formation ou de services psychosociaux en ligne de large portée.

De large portée, car l'objectif est que ce programme soit déployer au sein du réseau de l'organisation nationale (regroupement, association, fédération, etc.). Ce déploiement repose sur **l'adhésion, ainsi que l'engagement concret et à long terme des organismes membres**.

6.3 RÉPONDRE À L'APPEL À SOLUTIONS (VOLET 2)

Le volet 2 de l'appel à solutions TIC nous amène à **sortir du cadre habituel de financement de projets et à mettre en place un tout nouveau modèle d'affaire**. En effet, les organismes dépositaires n'auront pas à développer, ni à rédiger l'ensemble du projet lors du dépôt.

Les organisations nous ont exprimé maintes fois qu'elles avaient le besoin d'être accompagnées dès l'idéation du projet, et ce, jusqu'à sa mise en œuvre.

Plusieurs variables étant inconnues, l'organisme n'a pas à développer le projet entièrement seul, mais aura à s'allier de plusieurs experts qui pourront adjoindre au projet leurs champs d'expertise, leurs connaissances, ainsi que leurs compétences ex. : experts en andragogie, en techno pédagogie, en recherche, experts en TIC.

Important

L'étape clé de l'appel à solutions est de procéder clairement à l'identification de vos besoins en matière de prestation de services en ligne aux PPA et d'en envisager les dispositions numériques pour y répondre.

L'Appui ne souhaite pas restreindre les possibilités, mais désire plutôt encourager l'émergence d'idées de projets en concordance des besoins exprimés par les organismes, leurs membres et les personnes proches aidantes utilisatrices de leurs services.

D'ailleurs, le formulaire de soumission de projet (annexe 13.7) est principalement orienté sur la démonstration de **l'exercice de consultation, de concertation et de mobilisation** entrepris auprès des organismes membres de l'organisation fédérée.

6.3.1 EXEMPLES DE PROJETS NUMÉRIQUES ADMISSIBLES

Voici quelques informations supplémentaires sur le type de projets souhaités dans le cadre du volet-2 de l'appel à solutions TIC.

Exemples de projets :

- Programme de formation visant à outiller et informer les PPA sur les réalités propres à leur proche aidance (en lien avec votre mission);
- Programme de soutien collectif en ligne alliant contenus structurés et rétroactions des participants;
- Programme de soutien individuel visant l'accompagnement personnalisé des personnes proches aidantes par le biais d'un parcours structuré.

Pour vous inspirer, voici deux exemples concrets de programmes en ligne, offerts par l'Appui :

- [Devenir aidant ça s'apprend!](#) est un programme conçu pour les personnes dont le proche a reçu un diagnostic d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au cours des 24 derniers mois. Il a pour but d'accompagner la personne proche aidante suite à ce diagnostic et de prévenir l'épuisement.

[Le programme de formation en ligne MeSSAGES](#) a pour but de permettre aux personnes aidantes d'un proche, que celui-ci soit aîné ou qu'il ait un profil gériatrique, d'apprendre et de mettre en pratique différentes stratégies de gestion du stress.

6.4 DISTRIBUTION DE L'ENVELOPPE

L'enveloppe budgétaire autorisée pour l'ensemble des projets retenus est de 400 000 \$.

Il est envisagé de financer un maximum de 3 projets numériques d'envergure. L'Appui focalise sur la qualité des projets plutôt que sur le nombre, en misant notamment sur l'atteinte de résultats probants par **approche itérative**. Nous souhaitons coconstruire avec les organisations, les experts et les partenaires cette nouvelle manière d'approcher la transformation numérique.

6.5 GESTION DE PROJET

Le montage financier, les échéanciers, les livrables, la reddition de comptes et l'évaluation seront déterminés lors du développement de chacun des projets. Voici les grandes étapes de réalisation auxquelles les organismes pourront s'attendre :

Étape 1 : Processus de mobilisation et de concertation interne

L'organisation qui souhaite déposer un projet prend connaissance du cahier et des questions du formulaire de soumission de projets. Elle suscite la discussion dans son groupe d'organismes membres en vue de circonscrire des besoins exprimés par les personnes proches aidantes de leur réseau et qui pourraient être bien répondus par une prestation de services structurés en ligne. Ensemble, les organisations se mobilisent autour d'un ou plusieurs enjeux et imaginent une solution qu'ils pourront coconstruire et partager ensemble dans sa conception, son appropriation, puis dans sa prestation.

Étape 2 : Soumission de projet

L'organisation dépositaire, à la lumière de la concertation de son réseau d'organisation, répond au mieux de l'état de cette réflexion aux questions du formulaire de dépôt de projets.

Exceptionnellement, dans le cadre de cet appel à solutions, l'Appui ne demandera pas la complétion d'un budget de projet. Il serait non-avenu et non-pertinent de demander aux organisations à cette étape d'idéation primaire de définir les ressources de soutien nécessaires et de choisir les modalités numériques pour répondre aux besoins.

Cela étant dit, l'innovation ne peut se faire sans structure, ni sans soutien. Pour ces raisons, l'Appui cherche à saisir cette réalité comme une opportunité pour la création d'une administration simplifiée pour les organisations. Elles n'auront, dans les faits, qu'à assurer la gestion et l'administration des frais de gestion de projets (essentiellement, des ressources humaines).

L'ensemble des autres postes de dépenses seront assurés directement par l'Appui. Par exemples : les frais de développement technologique, les honoraires des experts, professionnels et autres.

Nous souhaitons une administration simplifiée, plus d'accompagnement dans la transformation, la mutualisation de certains coûts entre les différents projets sélectionnés et la mise en place de conditions favorable à la cocréation et la co-construction. De cette façon, nous développons une réelle culture apprenante dans un environnement ancré dans le développement durable!

Étape 3 : Analyse des propositions par un comité d'experts

Un comité d'analyse sera formé pour soutenir l'Appui dans l'analyse des projets soumis.

Aux termes de leurs travaux, deux scénarios sont possibles :

1. Le comité sélectionne 2 ou 3 projets, dépendant de leur envergure, pour financement de projet.
2. Dans le cas où le nombre de projets intéressants dépasse la capacité de l'appel à solutions, le comité pourrait convoquer les organisations dépositaires présélectionnées à une entrevue pour aller plus loin sur certaines questions. À la suite de cet exercice, le comité pourra procéder à sa sélection finale.

Étape 4 : Rencontre avec les organismes sélectionnés

L'Appui invitera chacune des organisations sélectionnées à une première rencontre. L'échange visera à bien cerner les objectifs et les ressources de l'organisation sélectionnée.

Lors de cette rencontre, les modalités de soutien financier pour la charge de projet seront évaluées en prévision de la prochaine étape.

Étape 5 : Rencontre de prédémarrage

Lors de cette rencontre, l'entente qui lit l'Appui à l'organisme est signée par les deux parties. À ce stade, nous y trouverons les informations de base sur le projet, un échéancier macro et le soutien financier octroyé à l'organisme pour la charge de projet.

Comme les méthodes **itérative** et agile se côtoient dans cette approche de gestion de projet, tout au long du déploiement de ce dernier, cette entente sera bonifiée. Pour soutenir cette manière de fonctionner, un comité de gestion de projet sera créé et sa composition sera intégrée à l'entente.

Étape 6 : Rencontre de démarrage

Ça y est! Les premiers jalons sont en place et la voie est pavée pour la constitution de l'équipe de projet. Lors de cette rencontre, l'organisation et l'Appui évaluent ensemble les ressources à mettre en place pour poursuivre l'idéation du projet, son développement et sa planification.

Étape 7 : Vie du projet

À des vitesses et des moments qui différeront d'un projet à l'autre, se préciseront : les ressources financières nécessaires pour les étapes de création de contenu, les différents échéanciers de production et de livraison, les choix technologiques et numériques nécessaires, les modalités d'évaluation et les termes de reddition de comptes

6.6 DURÉE DES PROJETS

Selon la complexité du projet et de la solution à développer, la durée peut s'échelonner sur une période allant de 12 à 24 mois (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024).

7 ÉCHÉANCIER DE L'APPEL – VOLET 2

- Ouverture de l'appel de projets : mercredi **8 décembre 2021**
- Clôture de l'appel de projets : **dimanche 6 février 2022**
- Confirmation de la sélection des projets : **début mars 2022**
- Signature des protocoles d'entente : **avril 2022 (1^{er} versement)**

8 PROCESSUS DE SOUMISSION, D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DE PROJETS

Pour soumettre une demande de financement, **que vous soyez un organisme déjà soutenu par l'Appui ou non**, veuillez envoyer un courriel à organisme@lappui.org.

Inscrire dans le courriel, les informations suivantes :

- Signifier votre intention de répondre à l'appel à solutions TIC;
- Mission de l'organisme;
- Coordonnées complètes.

8.1.1 VOLET 1

L'équipe du Financement de projets analysera votre admissibilité et vous communiquera le cas échéant **pour les nouveaux organismes**, votre identifiant et mot de passe pour accéder à la plateforme de dépôt de projets et **pour les organismes qui ont un projet en cours**, le formulaire sera disponible dans votre espace sur la plateforme.

Important : La plateforme de financement de projets sera disponible à partir du 10 janvier 2022 uniquement. Toutefois, l'appel à solutions TIC étant à sa première édition, l'Appui juge pertinent de lancer l'appel dès maintenant, afin d'octroyer davantage de temps aux organisations pour effectuer leurs réflexions, ainsi que leur planification de soumission. Les questions du formulaire de soumission sont présentées à l'annexe 13.6. Veuillez utiliser celles-ci pour préparer votre réponse à l'appel à solutions, mais prenez note que la complétion du formulaire officiel devra être fait via la plateforme de financement de projets. Aucune réponse déposée autrement ne sera considérée.

8.1.2 VOLET 2

L'équipe du Financement de projets analysera votre admissibilité et vous acheminera le cas échéant le formulaire de dépôt de projet (annexe 13.7).

Veuillez retourner le formulaire complété, en format PDF, à l'adresse organisme@lappui.org
Un accusé réception vous sera ensuite envoyé.

8.2 LORS DE LA SOUMISSION DU PROJET

- Tous les projets feront l'objet d'une première vérification de conformité par l'équipe du Financement de projets.
- Cette vérification préalable permettra de s'assurer de la recevabilité de la demande.

- Un projet déposé qui ne se conforme pas aux exigences énoncées dans cahier d'appel à solutions TIC peut être jugé non conforme. La conformité des projets reçus est jugée par l'Appui et est sans appel.
- Aucun demandeur ne peut prétendre à une indemnité ou à une compensation relativement aux décisions de l'Appui.
- Seuls les projets jugés conformes seront soumis au comité d'analyse.

8.3 ANALYSE ET SÉLECTION DES PROJETS

Si le projet soumis rencontre les critères d'admissibilité et passe l'examen de la conformité, il sera transmis pour analyse et évaluation au **Comité d'analyse des solutions, exclusif à l'un des 2 volets**. Deux comités distincts seront formés.

Les membres des comités d'analyse sont recrutés pour leur expertise, leur indépendance et leur impartialité vis-à-vis des organisations financées par l'Appui et des entreprises fournisseurs de services de transformation numérique sélectionnés pour le volet 1. Il est à noter également que siègeront sur ces comités des membres du conseil d'administration de l'Appui et du partenaire financier de l'appel à solutions, soit le ministère de la Santé et des Services Sociaux.

8.3.1 DÉCISION

L'Appui n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet des projets, et la décision est sans appel.

L'Appui informera les organisations soumissionnaires des résultats :

- Pour le volet 1, le ou vers le 7 mars 2022.
- Pour le volet 2, le ou vers le 21 mars 2022.

8.3.2 RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES

L'organisme dépositaire assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure d'avoir lu le cahier d'appel à solutions TIC, d'avoir assisté à la séance d'information, ainsi qu'à l'atelier (ou bien écouter les enregistrements), que son dossier est complet et qu'il répond aux critères de l'appel.

8.3.3 FRAIS DE SOUMISSION

L'organisme dépositaire doit assumer tous les frais relatifs à la préparation et au dépôt de son projet. Ce dernier n'a donc droit à aucun dédommagement relativement à ces frais.

9 REDDITION DE COMPTES ET ÉVALUATION

La reddition de comptes constitue le moyen privilégié pour les organismes de présenter et de faire valoir l'ensemble des activités et réalisations effectuées dans le cadre du projet, de justifier l'écart entre les objectifs déterminés et le degré d'avancement atteint, ainsi que de réaliser un suivi des dépenses engagées.

- Pour les projets en volet 1, deux courts rapports seront à produire.
- Pour les projets en volet 2, une stratégie d'évaluation spécifique par projet sera développée.

Les modalités de reddition de comptes seront précisées dans les ententes liant les organismes sélectionnés et l'Appui. Quant à l'évaluation du succès de la démarche de transformation numérique, celle-ci est tout aussi importante que sa réalisation. C'est pourquoi, les organismes devront accepter de contribuer à un processus évaluatif. De plus amples informations seront énoncées dans les ententes.

10 DOCUMENTS REQUIS

Afin d'alléger le processus de soumission, l'Appui n'exige plus que lui soient fournis préalablement les documents complémentaires suivants :

- Rapport d'activités de la dernière année
- Rapport financier de la dernière année
- Plan d'action annuel et plan stratégique (si disponibles)
- Liste des membres du conseil d'administration
- Preuves d'assurances responsabilités et civiles

TOUTEFOIS, il est de la responsabilité de l'organisme de transmettre à organisme@lappui.org, **la résolution de l'organisation autorisant la soumission de projet et désignant un signataire autorisé pour signer le protocole d'entente.**

Spécificité au volet 2 : La résolution doit confirmer que l'ensemble des organisations membres ou la majorité de celles-ci adhèrent au projet, et que ce dernier suscite un engagement concret et à long terme pour en assurer le déploiement.

Si votre projet est retenu au terme du processus de sélection et obtient un financement de l'Appui, vous vous engagez, lors de la signature du protocole d'entente avec l'Appui, à disposer de ces documents, à les mettre à jour et à les fournir à l'Appui qui pourra en faire la demande en tout temps.

Les organismes sélectionnés devront fournir les justificatifs et preuves mentionnés ci-dessus. À défaut, ils pourraient voir leur financement suspendu et d'éventuelles poursuites pourraient être engagées.

NOTE : cependant, et en tout temps afin de permettre une meilleure compréhension et analyse des projets, il se peut que l'équipe du financement de projets de l'Appui sollicite un ou plusieurs des documents précités.

11 RENCONTRE D'INFORMATION ET ATELIERS

Pour en savoir plus sur l'appel à solutions TIC, nous vous invitons à vous joindre à nous lors d'une rencontre d'information générale, ainsi qu'un atelier spécifique au volet choisi, en ligne (Zoom).

- **La RENCONTRE D'INFORMATION GÉNÉRALE se tiendra :**

- **Mercredi 8 décembre 2021, de 10h30 à 12h00**
- Objectifs : présenter les partenariats mis en place, les démarches consultatives qui ont guidé l'élaboration de l'appel à solutions, ainsi que les objectifs visés par les deux volets de financement.
- **Lien de connexion pour y assister :** <https://lappui.zoom.us/j/99569055387>
- **Code :** 998740

- **L'ATELIER spécifique au VOLET 1 se tiendra :**

- **Mercredi 15 décembre, de 10h30 à 12h00**
- Objectifs : présenter les grandes lignes de l'appel (volet 1) aux OBNL et les entreprises d'économie sociale à portée locale et régionale, le processus de soumission, d'analyse et de sélection. Les fournisseurs des services de transformation numérique sélectionnés seront présents pour expliquer les solutions proposées et répondre aux questions des organisations.
- **Lien de connexion pour y assister :** <https://lappui.zoom.us/j/95613392639>
- **Code :** 736852

- **L'ATELIER spécifique au VOLET 2 se tiendra :**

- **Judi 9 décembre, de 13h30 à 15h00**
- Objectifs : présenter spécifiquement le volet 2 de l'appel aux fédérations, regroupements, collectifs et réseaux d'OBNL ou d'économie sociale, préciser nos attentes et répondre aux questions.
- **Lien de connexion pour y assister :** <https://lappui.zoom.us/j/98964316375>
- **Code :** 653214

Aucune inscription préalable nécessaire pour les 3 rencontres!

Vous n'aurez qu'à cliquer sur les liens de connexion aux moments indiqués.

NOTE : La séance d'information et l'atelier seront enregistrés, afin de permettre aux organismes non disponibles aux dates sélectionnées d'accéder aux informations.

12 BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Pour toute question en lien avec **l'admissibilité, la recevabilité d'un projet**, ainsi que les **modalités techniques** (accès ou navigation) de la plateforme de financement de projets de l'Appui, veuillez envoyer un courriel à organisme@lappui.org

Pour toute **question générale** sur l'Appui pour les proches aidants, nous vous encourageons à vous référer au [site Internet de l'Appui](#), à suivre l'Appui sur les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, YouTube) ou à rejoindre directement le service des communications à l'adresse courriel communication@lappui.org

13 ANNEXES

13.1 TERMINOLOGIES

Ces mots ou expressions, lorsque retrouvés dans le texte, sont colorés en rouge, afin de faciliter le repérage de ces derniers lors de la lecture.

Appel à solutions TIC

Dans le but de distinguer les projets soumis dans le cadre de cet appel de ceux financés via les fonds traditionnels de l'Appui, il est déterminé de nommer le projet "Appel à solutions TIC pour les organismes engagés dans le soutien aux PPA". Il est également pertinent de faire cette distinction, car un appel à solutions ouvre la porte à la créativité, à l'innovation, ainsi qu'à la création de partenariats riches de par leur hétérogénéité d'expertises.

L'appel à solutions TIC est composé de deux types de projets¹⁰; des projets visant la transition au numérique, de portée locale et régionale, ainsi que des projets de développement dit d'envergure, de portée nationale.

- **Volet 1 : Solutions visant la transition numérique**
 - Transformation de l'offre de soutien présentielle en soutien virtuel
- **Volet 2 : Projets numériques d'envergure**
 - Développement de programmes de formation et de services psychosociaux en ligne de large portée

Appel d'offres

Réfère à l'appel lancé par Numana pour l'écosystème technologique, afin d'identifier des services de transformation numérique destinés aux organismes offrant du soutien aux personnes proches aidantes.

Approche itérative¹¹

L'itération désigne l'action de répéter un cycle. Cette approche est utilisée pour résoudre un problème, prototyper des idées, tester, expérimenter et trouver des solutions innovantes.

Cocréation

Terme utilisé lorsqu'il y a implication d'une pluralité d'intervenants dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action.

Comité d'analyse des solutions

Comité composé d'experts dont le rôle est d'évaluer les propositions des organismes qui répondront à l'appel à solutions.

¹⁰ N.B. Le terme "projet" est utilisé, car l'implantation des solutions exige de faire de la gestion de projet.

¹¹ CULTURE NUMÉRIQUE, Québec numérique. Lexique <https://culturenumerique.qcnum.com/lexique/> (page consultée le 9 novembre 2021).

Compétence numérique¹²

La compétence numérique englobe diverses habiletés technologiques, intellectuelles et éthiques. Ainsi, il faut développer de nouveaux savoirs comme la littératie médiatique, la pensée informatique, la collaboration virtuelle, la capacité d'adaptation, etc.

Fracture numérique

La fracture numérique concerne les inégalités dans l'usage et l'accès aux technologies de l'information et de la communications (TIC). Les causes de la fracture numérique sont multiples ex. :

- Inégalités économiques et sociales liées à l'accès aux équipements et aux infrastructures;
- Inégalités liées aux capacités d'utilisations des TIC par les individus;
- Inégalités liées à l'efficacité des usages, etc.

Intelligence Collective

Se manifeste par le fait qu'une équipe d'agents coopérants peut résoudre des problèmes plus efficacement que lorsque ces agents travaillent isolément.

Technologie d'information et de communication¹³

Ensemble d'outils et de ressources technologiques permettant de transmettre, enregistrer, créer, partager ou échanger des informations.

13.2 NUMANA

« Depuis notre création en 2007, nous sommes devenus davantage que la grappe des technologies du Grand Montréal. Aujourd'hui, nous sommes là pour tout le Québec avec des initiatives rassembleuses ou des projets porteurs qui valorisent les technologies d'ici et stimulent la croissance. Aujourd'hui le positionnement de Numana est celui de « **Catalyseur d'écosystème technologique** ».

Cela introduit parfaitement notre promesse, celle de catalyser les écosystèmes d'innovation qui créent davantage de valeur pour l'industrie des technologies et le territoire du Québec dans les secteurs de la santé connectée, des données spatiales, des bâtiments intelligents et empathiques, et du quantique.

Positif, technologique et humain, le nom Numana est tourné vers l'avenir. Il incarne notre désir de développer les nouvelles technologies pour les humains de demain.

Avec nos partenaires, nous réunissons les gens qui innovent afin de créer plus de valeurs, pour l'industrie des technologies, et pour tout le Québec.¹⁴»

¹² Idem

¹³ CULTURE NUMÉRIQUE, Québec numérique. Lexique <https://culturenumeriac.acnum.com/lexique/> (page consultée le 9 novembre 2021).

¹⁴ Texte rédigé par M. Pascal Beauchesne

Champs d'actions stratégiques

La grappe des technologies intervient à travers 3 axes stratégiques prioritaires



Innovation et compétitivité

Identifier les technologies émergentes, les intégrer aux stratégies de croissance et en favoriser l'adoption auprès des écosystèmes



Transformation numérique

Appuyer la transformation numérique par approche sectorielle et par des projets structurants et innovants



Mobilisation de l'industrie

Rassembler l'industrie des technologies autour de mouvements forts qui en assurent le rayonnement sous une image de marque commune

13.3 COMMUNAUTIQUE_OPTION A | DESCRIPTION DES FORMATIONS

Formation aux compétences numériques de base, lorsque nécessaire, quatre modules sont proposés, pour un total de 8 heures.

- Savoir faire fonctionner un ordinateur
- Savoir naviguer sur le web
- Communiquer par courriel ou par clavardage
- Comprendre les enjeux associés à l'identité numérique et à la sécurité de l'information

Pour l'appropriation de Zoom, cinq modules sont proposés, permettant de valider les apprentissages et d'approfondir progressivement la connaissance des outils, pour un total de 10 heures.

- Installation de l'application
- Paramètres avant la rencontre
- Fonctionnalités de base et avancées pendant la rencontre
- Utilisation favorisant les interactions humaines selon différents services
- Administration de la plateforme : gestion des utilisateurs, des salles, de la planification et du Compte

Pour l'appropriation de Canva, trois modules sont proposés, permettant de valider les apprentissages et d'approfondir progressivement la connaissance des outils, pour un total de 6 heures.

- Différents types de compte, les dimensions et la navigation
- Organiser et structurer ses éléments graphiques
- Optimiser, créer et sauvegarder les templates réalisés

13.4 DESCRIPTIONS DE MYLIN ET DE SYNERPSY

Mylin

Mylin, est une base de données intelligente et collaborative d'interventions psychosociales. Mylin amène les outils les plus récents sur le terrain et peut déterminer, grâce aux rétroactions des utilisateurs, l'efficacité de ceux-ci. C'est un élément-clé pour vérifier la qualité des services. Grâce à de nombreuses collaborations, plus de 20,000 outils peuvent être partagés et remplis en ligne. Des données sur leur validation scientifique, les préférences des utilisateurs et des patients ainsi que des suivis sur ces outils sont également disponibles.

Synerpsy

Synerpsy vise la collaboration entre l'équipe d'intervention, les proches des personnes aidées et lorsque nécessaire les patients. Synerpsy permet notamment aux équipes de soutenir les proches aidants et de les outillés face au défi qu'ils rencontrent.

Il inclut notamment:

- Un système de communication
- Le partage d'outil ou de document dans le profil personnalisé
- Un suivi instantané

La conception ouverte de nos applications permet d'y intégrer tous types de documents, des liens vers des ressources externes et, sous réserve de compatibilité technologique, des outils préexistants développés par des tiers, qui seront disponibles dans la boîte à outils de l'application.

13.5 MYELIN SOLUTIONS_OPTIONS B ET C | TEMPS REQUIS POUR LES RESSOURCES HUMAINES

Porteur du projet	TEMPS	
	Minimal	Optimal
Activités		
Suivis, les rendus, et les recommandations	5 h	12 h
Collecte d'information	5 h	5 h
La co-construction	3 h	3 h
Formation spécifique au dépannage rapide de collègues sur les produits proposés	5 h	5 h
Formation	6 h	12 h
TOTAL	24 h	37 h

Autres participants (à la discrétion de l'organisme)	TEMPS	
	Minimal	Optimal
Suivis, les rendus, et les recommandations	0 h	3 h
Collecte d'information	0 h	1 h
La co-construction	3 h	3 h
Formation	6 h	12 h
TOTAL	9h	19h

13.6 LISTE DES QUESTIONS DU FORMULAIRE DE SOUMISSION TIC (VOLET 1)

RESPONSABLE DU PROJET ET VOTRE ORGANISATION

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Courriel
- Téléphone
- Quels sont les services offerts par votre organisme ou votre expertise auprès des proches aidants?

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

- Nom de votre projet
- Cocher votre choix solutions TIC
 - OPTION A | Communautaire** : Mieux communiquer à l'ère du numérique pour les PPA
 - OPTION B | Myelin Solutions** : Optimisation de l'utilisation des TIC et perfectionnement des services offerts (Myelin **OU** Synerpsy)
 - OPTION C | Myelin Solutions** : Organisation offrant déjà des services numériques, souhaitant garantir l'optimisation et l'amélioration continue de ceux-ci (Myelin **ET** Synerpsy)

QUESTIONS QUALITATIVES

- L'appel à solutions vise à outiller les organisations dans la transition d'une offre de services existante en présentiel vers une solution numérique.

- Veuillez décrire les activités et services pour lesquels il est souhaité d'entreprendre un virage numérique à l'aide d'une solution TIC.
- Quels sont vos besoins, défis et enjeux en matière de transformation numérique, afin de maintenir ou adapter vos activités à distance?
- Veuillez expliciter la réflexion qui confirme votre choix de solution TIC, et ce, en fonction de l'adéquation de celle-ci avec vos besoins, ainsi que vos capacités organisationnelles.
- Le déploiement d'un projet de transformation numérique exige certaines infrastructures technologiques minimales requises. Le descriptif des options explicite celles-ci, en plus de préciser le temps d'implication des ressources, ainsi que les frais mensuels des licences des outils. Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer qu'il répond aux dispositions requises.

Veuillez cocher votre réponse :

- L'organisme répond aux dispositions minimales requises.
- Au terme de l'exercice de validation des critères, l'organisme ne répond pas à ces derniers, mais il souhaite tout de même déposer un projet durant la période de dépôt. Ce dernier estime qu'il sera en mesure d'y répondre avant le début du projet.

N.B. Un organisme qui ne répond pas aux critères requis, ne peut être retenu dans le cadre de cet appel à solutions. Il s'agit d'une condition éliminatoire.

Veuillez identifier les contraintes, ainsi que les risques envisagés pour la réalisation du projet.

- Veuillez identifier des solutions pour réduire la probabilité d'occurrence de ces risques ou encore, atténuer les conséquences potentielles de ceux-ci.
- Veuillez présenter la personne ressource de gestion qui aura pour rôle et responsabilité de déployer et d'administrer le projet (poste occupé au sein de l'organisation, profil de compétences, expériences, etc.)
- Quelles sont les moyens envisagés pour assurer le maintien de l'offre de services numériques, ainsi que pour assumer les frais mensuels des licences ou encore de maintien/ entretien des outils?

COLLABORATEURS DU PROJET

À compléter uniquement si l'organisme, souhaite combiner les sommes octroyées dans le cadre de cet appel avec d'autres sources de financement disponibles, et donc, s'adjoint d'autres collaborateurs financiers.

Collaborateur(s) financier(s)

Noms des collaborateurs	Rôle des collaborateurs	Montant

BUDGET

L'onglet budget, au formulaire de soumission de projet, sera uniquement complété une fois la rencontre de prédémarrage réalisée. L'Appui aura la responsabilité d'ajouter au formulaire les informations relatives au budget confirmé suite à cette rencontre.

QUESTIONS DIVERSES

Souhaitez-vous communiquer des informations supplémentaires au comité d'analyse ?

13.7 FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET (VOLET 2)

QUESTION 1

Identification de votre organisation

- A. Nom de l'organisation
- B. Site web
- C. Année de constitution
- D. Courriel générique
- E. Téléphone générique

Veillez présenter la personne ressource de gestion (qui sera une des personnes de l'organisation qui siègera au comité de gestion de projet) et qui aura pour rôle et responsabilité de contrôler la réalisation du projet (poste occupé au sein de l'organisation, profil de compétences, expériences, etc.)

- A. Nom et prénom du gestionnaire de projet
- B. Fonction
- C. Courriel
- D. Téléphone
- E. Profil

QUESTION 2

Quels sont les services offerts par votre organisation et vos organismes membres, auprès des proches aidants?

QUESTION 3

Veillez décrire les besoins exprimés par les PPA que vous avez identifiés lors de la discussion dans votre groupe d'organismes membres, qui motivent votre virage numérique ou la consolidation de votre démarche de transformation numérique.

QUESTION 4

Vous avez identifié à la question précédente des besoins exprimés par les PPA pouvant être répondus par une prestation de services structurés en ligne. Veuillez donc expliciter la solution imaginée que vous souhaitez coconstruire et partager dans votre groupe d'organismes membres dans son appropriation, puis dans sa prestation.

Rappel : Le volet 2 vise à développer des programmes de formation et de services psychosociaux en ligne de large portée.

QUESTION 5

- A. Veuillez décrire le processus de consultation réalisé auprès de vos organismes membres, afin d'identifier le ou les besoins, ainsi que votre solution imaginée.
- B. Veuillez confirmer la proportion du réseau (fédération, regroupements, collectifs, etc.) qui adhère à ce positionnement.

QUESTION 6

Selon vous, quelles sont les capacités organisationnelles de vos organismes membres à entreprendre ce virage numérique et donc, à être en mesure d'offrir le programme qui sera développé, mis à l'essai, ainsi qu'évalué?

QUESTION 7

Veuillez décrire :

- A. La stratégie envisagée pour assurer le maintien de l'offre de services qui sera développée, entres autres, pour la gestion de l'outil (solution TIC).
- B. La démarche d'appropriation et d'accompagnement à réaliser au sein de votre réseau.

QUESTION 8

- A. Veuillez identifier les contraintes, ainsi que les risques envisagés pour la réalisation du projet.
- B. Veuillez identifier des solutions pour réduire la probabilité d'occurrence de ces risques ou encore, atténuer les conséquences potentielles de ceux-ci sur la réalisation du projet.

QUESTION 9

Souhaitez-vous communiquer des informations supplémentaires au comité d'analyse ?